



INFOS DIVERSES

SECRET DES AFFAIRES

Les amendements parlementaires portant sur le secret des affaires ont été retiré, sur initiative parlementaire, du projet de loi pour la croissance et l'activité. Adoptés conjointement par l'opposition et la majorité en commission spéciale, ces dispositions visaient à mieux protéger les entreprises françaises face à leurs concurrents étrangers. Elles n'avaient naturellement pas pour objet de porter atteinte ni à la liberté de la presse, ni à celle des lanceurs d'alerte. Cependant, compte tenu de l'émotion suscitée par ces dispositions, le groupe socialiste a jugé sage de les retirer du projet de loi de manière à engager rapidement une réflexion approfondie et concertée sur ce sujet.

CHINE – VISITE OFFICIELLE

Le Premier ministre poursuit sa visite officielle de 3 jours en Chine. Il faut remédier au déséquilibre de nos échanges commerciaux entre les 2 pays. La France est un pays attractif qui avance et qui se réforme.

La France est plus que jamais ouverte aux investisseurs chinois, à ses étudiants, à ses touristes. Le rééquilibrage des échanges est possible, il faut lever les obstacles.

Le Premier ministre poursuit sa visite officielle de 3 jours en Chine, au cours de laquelle il s'est entretenu avec le Président, Xi Jinping aujourd'hui et le Premier ministre chinois, Li Keqiang hier.

S'agissant des enjeux économiques :

Il faut « remédier au déséquilibre » des échanges commerciaux entre la France et la Chine. Pour cela, « la clé sera, avant tout, la confiance, c'est-à-dire une égalité de traitement entre toutes les entreprises, y compris françaises ».

Ce rééquilibrage est possible :

- « La France « est un pays attractif, un pays pro-entreprises, un pays pro-business, qui avance et se réforme » ;
- « Le niveau de vie des ménages chinois s'élève et les besoins se portent davantage sur les biens de consommation ou les services à la personne pour lesquels les entreprises françaises sont des références au niveau mondial » (PM, 29/01/15).

Pour cela, il faut lever les obstacles qui freinent nos échanges :

- « Le gouvernement souhaite lever tous les obstacles pour permettre à tous les investisseurs chinois de venir. [Il n'y a à craindre] ni notre droit, ni notre droit social, ni la réalité française, au contraire, c'est un pays qui [permet] de faire de très belles affaires ». « La France est ouverte aux entreprises chinoises. [Les] investissements [chinois] sont les bienvenus. Nous savons tous que la Chine a des capacités financières tout à fait considérables ». L'objectif est aussi d'accueillir « d'ici 2020, 5 M de voyageurs venus de Chine » et « 50.000 étudiants dans les années à venir », contre 35 000 actuellement (PM, 30/01/15).

- En parallèle, dans le domaine agro-alimentaire notamment, « nous souhaitons qu'une série d'obstacles administratifs soient levés ». Le Premier ministre a également proposé « un nouveau partenariat nucléaire de grande ambition » pour les années à venir, couvrant « l'ensemble du cycle de l'amont à l'aval ».

S'agissant de la célébration du cinquantième anniversaire des relations franco-chinoises :

- Le Premier ministre a dévoilé une statue du général de Gaulle au musée national de Chine, en compagnie de son homologue Li Keqiang.

- Cette cérémonie a conclu 1 an de célébrations des relations diplomatiques entre les 2 pays.

AGRICULTURE – PLAN DE REDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Réduire de 50% en 2025 l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture : c'est l'objectif fixé par Stéphane Le Foll dans le nouveau plan Ecophyto. Ce plan engage une nouvelle méthode, basée sur l'accompagnement des agriculteurs vers de nouveaux modèles de production plus économes. Cette démarche est au cœur du modèle agro-écologique engagé depuis 2012 pour l'agriculture française.

Réduire « de 50% en 2025 » l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture : c'est l'objectif fixé par Stéphane Le Foll dans le nouveau plan Ecophyto présenté ce vendredi 30 janvier, avec « un palier intermédiaire de 25% en 2020 » :

- Si l'on ne fait rien, « les phytosanitaires sont comme une bombe à retardement » ;
- Il fallait aussi tirer le bilan de l'échec du 1er plan Ecophyto de 2008, qui avait fixé « un objectif trop ambitieux sans se [...] demander si les modèles agricoles en place pourraient le supporter » (S. Le Foll, 30/01/15).

Ce plan de réduction engage une nouvelle méthode, basée sur l'accompagnement des agriculteurs vers de nouveaux modèles de production :

- Il s'appuiera sur la diffusion de techniques plus économes en intrants : rotation des cultures, alternatives naturelles aux pesticides (biocontrôle), machinisme innovant, ... On passe « d'une agriculture intensive en intrants, en chimie, en azote, en énergie fossile à une agriculture intensive en connaissance et en innovation » ;

- Il déploiera « l'expérience des 2 000 fermes pionnières » qui, elles, « ont vu l'utilisation des pesticides baisser en moyenne de 12% en 2013 » : « le nombre de ces fermes [passera] à 3 000. Chacune entraînant 10 exploitations autour d'elle » ;
- Il expérimentera la mise en place de « certificats d'économie de produits phytosanitaires » (CEPP) : il y aura « une obligation pour les distributeurs de ces produits de baisser de 20% le nombre de doses utilisées sur 5 ans », et « si l'objectif n'est pas atteint, il y aura des pénalités financières » sur leurs marges. Ainsi, « au lieu de vendre un produit, [les distributeurs] seront incités à vendre plus de services, c'est-à-dire apprendre aux agriculteurs à utiliser la juste quantité ou des techniques alternatives » (S. Le Foll, 30/01/15).

Ce nouveau plan Ecophyto est au cœur du modèle agro-écologique engagé depuis 2012 pour l'agriculture française :

- Avec le modèle agro-écologique, « l'économie n'est pas contradictoire avec l'environnement » : il s'agit « d'améliorer la compétitivité économique en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytosanitaires », ... et ainsi « de s'appuyer sur les mécanismes naturels plutôt que de lutter contre » ;
- « 2015 marque l'an 1 de la généralisation de l'agro-écologie en France », grâce à la mise en place depuis 2012 des leviers la rendant possible : réforme de la PAC, loi d'avenir agricole, plans pour le développement de la méthanisation, du bio, de réduction des antibiotiques, ...
- « Les lignes bougent », l'adhésion à ce modèle progresse chez les agriculteurs : 45% d'entre eux se considèrent déjà engagés dans cette démarche. Et « les moins de 35 ans sont beaucoup plus impliqués ». « Il faut continuer le travail de conviction » (S. Le Foll, 30/01/15).

POLITIQUE DU LOGEMENT – RAPPORT INSPECTION

Le rapport d'inspection relatif à la politique du logement évoqué dans la presse est un document de travail. Il n'exprime pas la position du gouvernement : notre objectif prioritaire est la relance de la construction, dans le respect de la maîtrise des dépenses publiques. Aussi, des recommandations du rapport sont déjà mises en œuvre : renforcement de la mutualisation des bailleurs sociaux, facilitation de l'accès social dans le parc social, renforcement du PTZ, expérimentation de l'encadrement des loyers, ... D'autres propositions sur des dossiers plus complexes demandent du temps. Ce rapport pourra être utile dans la préparation du projet de loi de finances 2016.

Le rapport d'inspection relatif à la politique du logement évoqué dans la presse est un document de travail. Il n'exprime pas la position du gouvernement mais il vient contribuer à sa réflexion.

La priorité du gouvernement c'est la relance de la construction de logements pour répondre aux besoins des Français et le redémarrage d'un secteur essentiel de notre économie.

La nécessaire maîtrise des dépenses publiques doit être conciliée avec cet objectif prioritaire.

Le gouvernement a déjà anticipé et répondu à plusieurs des recommandations du rapport, parmi lesquelles :

- Le renforcement de la mutualisation de la trésorerie des bailleurs sociaux ou la facilitation de l'accès sociale dans le parc social que le Premier ministre a acté dans l'Agenda HLM en septembre ;

- Le renforcement du prêt à taux zéro et l'expérimentation de l'encadrement des loyers ainsi qu'annoncé dans le plan de relance du logement.

D'autres propositions, qui concernent des dossiers plus complexes, demandent du temps pour mûrir la réflexion et trouver le bon équilibre :

- C'est le cas des aides personnelles au logement (APL) pour lequel un groupe de travail parlementaire sera constitué la semaine prochaine.

- C'est le cas de la territorialisation de la politique du logement pour adapter les outils aux besoins locaux.

Les propositions de ce rapport pourront contribuer à alimenter la réflexion du gouvernement dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2016.

UKRAINE

La France et la Pologne sont préoccupées par le cercle vicieux de la violence en Ukraine. Ils engagent instamment la Russie à contribuer à une solution politique et cesser toute forme de soutien aux séparatistes, appellent à la mise en œuvre des Accords de Minsk, et estiment que les relations de l'UE avec la Russie doivent être repensées. Le Président de la République a par ailleurs demandé que le groupe de contact sur l'Ukraine puisse se réunir dans les meilleurs délais face à l'urgence. La France va prolonger sa contribution aux mesures d'assurance décidées dans le cadre de l'Otan en faveur de la Pologne.

Dans une déclaration commune à l'issue d'une réunion intergouvernementale franco-polonaise à Paris aujourd'hui, les 2 pays préoccupés par le cercle vicieux de la violence :

- Engagent instamment la Russie à contribuer à une solution politique et à mettre fin à toute forme de soutien aux séparatistes d'Ukraine orientale.

- Appellent à la mise en œuvre des Accords de Minsk et à un cessez-le-feu immédiat en Ukraine orientale, sur la base des principes qui y sont contenus.

- Estiment que les relations de l'UE avec la Russie doivent être repensées à la lumière des décisions et actions récentes des autorités russes, notamment en ce qui concerne l'Ukraine.

Après l'annulation de sa réunion ce vendredi à Minsk, le Président de la République a demandé que le groupe de contact sur l'Ukraine puisse se réunir « dans les meilleurs délais [face à] l'urgence de la situation » (PR, 30/01/15).

Par ailleurs, la France est prête à prolonger sa contribution aux mesures d'assurance décidées dans le cadre de l'Otan en faveur de la Pologne et de pays d'Europe orientale face à la menace que constitue la crise ukrainienne.

- Les efforts de la France couvriront un large éventail de forces : terrestres, maritimes, aériennes et spéciales.

- La France a déployé des avions de chasse en Pologne durant une période de 4 mois et pris part à de multiples exercices de l'Otan dans la région en 2014 ;
- La France déploiera en particulier des chars Leclerc avec des véhicules blindés VBCI pendant 2 mois
- Enfin, elle participera à un certain nombre d'exercices de l'Otan en Pologne.

DOUBS – ELECTION LEGISLATIVE PARTIELLE

Frédéric Barbier est désormais le candidat de tous les républicains. L'unité des républicains doit s'imposer. Face au FN, l'UMP doit être claire, la gauche l'a toujours été. C'est aux électeurs de faire ce choix.

Il convient de féliciter « Frédéric Barbier pour sa qualification au second tour [de l'élection législative partielle] dans le Doubs » (PM, 01/02/15).

« Il est désormais le candidat de tous les républicains » (PM, 01/02/15) :

- Il convient d'appeler « à la participation » : « c'est important que dans ces moments-là [...] nos concitoyens affirment très clairement l'importance du vote ». Il faut donc « qu'ils aillent voter encore plus nombreux, c'est indispensable » ;

- Il convient d'appeler au « rassemblement autour de Frédéric Barbier » : il faut que le Doubs « soit représenté par un républicain ». « C'est l'unité qui doit s'imposer » : « il y a l'unité nationale, bien sûr, mais [aussi] l'unité des républicains ». Frédéric Barbier « est l'élu de ce territoire qu'il connaît bien [et] qu'il défend, notamment les entreprises comme PSA ». Et « c'est important [...] dans cette période que nous vivons que les valeurs de la République, l'ordre républicain, la fermeté indispensable, mais aussi la laïcité, une manière de vivre ensemble, [...] soient incarnés dans cette circonscription par Frédéric Barbier » (PM, 02/02/15) ;

. Face au Front National, on doit attendre « de l'UMP une position claire et sans ambiguïté » (S. Le Foll, 01/02/15). « La gauche, quand elle s'est retrouvée aux moments où il fallait choisir entre la droite et le FN, notamment en 2002, a toujours été très claire : elle a appelé à voter, toujours, pour le candidat républicain » (PM, 02/02/15) ;

. « C'est aux électeurs de faire ce choix », et il ne faut pas douter « qu'ils se rassembleront très largement autour de Frédéric Barbier » (PM, 02/02/15).

CORRIDOR TARIFAIRE POUR LES PROFESSIONS DU DROIT

Emmanuel Macron n'a pas changé d'objectif. Il a reconnu que le système envisagé un moment était trop compliqué et qu'il n'était pas souhaitable de persévérer dans cette voie. Un système proche permettra d'atteindre les mêmes objectifs : c'est le fruit du dialogue constructif engagé par le gouvernement avec les parlementaires. Les prix vont baisser, immédiatement et durablement.

Emmanuel Macron a affiché clairement ses objectifs depuis le premier jour : gagner en transparence et faire immédiatement baisser les prix des professions du droit, et mettre en place des mécanismes qui garantissent qu'ils continueront structurellement de baisser à l'avenir. Les prix vont baisser immédiatement, et durablement.

- L'objectif d'obtenir une baisse immédiate des prix, va être atteint grâce à la révision des tarifs par voie réglementaire, sur la base des recommandations l'Autorité de la Concurrence, avec l'objectif de les rapprocher de leurs coûts réels ;

- L'objectif de garantir que la baisse des prix se poursuivra à l'avenir est garantie par les points suivants :

o Une revue des tarifs au moins tous les 5 ans, indépendante, objective et transparente, par l'Autorité de la concurrence, sera rendue obligatoire par la loi. Le mandat de cette autorité ne variera pas : il s'agira à chaque fois de rapprocher les tarifs des coûts ;

o Chaque révision donnera lieu à une baisse : les coûts de ces professions sont amenés à baisser structurellement, grâce à la mise en œuvre de l'inter-professionnalité que prévoit le texte. ;

o L'obligation pour les professionnels d'être parfaitement transparents sur les tarifs qu'ils pratiquent participera de la même dynamique ;

- L'idée d'un « corridor tarifaire », avec des tarifs planchers et des tarifs plafonds, est remplacée par un mécanisme de remises, qui permettra de baisser les prix immédiatement et durablement, de manière effective :

o L'idée de corridor tarifaire émise initialement s'est complexifiée au cours du temps et n'était au final plus cohérente avec l'esprit général de la loi, qui vise au contraire à simplifier et à rendre les prix plus transparent. Dès la fin de la commission spéciale, Emmanuel Macron a annoncé vouloir continuer d'améliorer le texte sur ce point ;

o Le mécanisme de remises fait du tarif réglementé un prix plafond, et crée un prix plancher : le tarif remisé. Introduit suite à un amendement du rapporteur R. Ferrand, ces remises :

- Porteront notamment sur les actes proportionnels immobiliers, jusqu'à un certain seuil, pour éviter que les plus grosses transactions ne donnent lieu aux plus grosses remises ;
- Seront fixes - c'est-à-dire pas à « la tête du client » ;
- Seront fixées par décret ;
- Devront être clairement affichées.

LUTTE CONTRE LE MAL-LOGEMENT

Le président de la République a reçu aujourd'hui les représentants de la Fondation Abbé-Pierre. Depuis 2012, le gouvernement agit contre le mal-logement en France. Le nouvel « Agenda HLM » en est une illustration. Au-delà, un plan triennal ambitieux pour l'hébergement et l'accès au logement des plus démunis sera présenté pour : réorienter progressivement des moyens destinés à l'urgence vers des solutions pérennes ; proposer des hébergements alternatifs à 6 000 demandeurs d'asiles ; proposer un accompagnement social renforcé pour les familles.

Le Président de la République a reçu aujourd'hui les représentants de la Fondation Abbé-Pierre pour la remise du 20ème rapport sur l'état du mal-logement en France.

Depuis 2012, le gouvernement agit en concertation avec l'ensemble des acteurs du logement et de l'hébergement.

Le nouvel « Agenda HLM » pour 2015-2018 entre l'Etat et l'Union sociale pour l'habitat fixe un cadre exigeant pour aller toujours plus loin dans l'accès au parc social par les plus modestes :

- C'est l'engagement de créer 5 000 logements par an à très bas niveau de loyer et de créer 10 000 logements adaptés ;

- C'est l'engagement de réhabiliter 100 000 logements par an ;

- C'est l'engagement de construire 120 000 logements HLM par an.

Le Président a demandé aujourd'hui à Sylvia Pinel de présenter un plan triennal pour l'hébergement et l'accès au logement des plus démunis, que la République se doit d'accueillir dans des conditions dignes. Ce plan ambitieux reposera sur 3 principes :

- Réorienter progressivement les moyens destinés à l'urgence vers des solutions d'hébergement plus pérennes, avec une priorité donnée à l'accès au logement.
- Proposer des hébergements alternatifs à 6 000 demandeurs d'asiles actuellement accueillis à l'hôtel.
- Proposer un accompagnement social renforcé à l'ensemble des familles provisoirement hébergées à l'hôtel.

Ces mesures permettront un meilleur accueil des plus démunis, premier pilier de l'action pour le logement.

GRECE

Michel Sapin a reçu son homologue grec ce dimanche, le président de la République recevra A. Tsipras mercredi. La France est prête à accompagner à la reprise du dialogue avec tous les partenaires européens. La Grèce doit se réformer, se moderniser. S'agissant de sa dette, la position de la France est claire : on peut discuter, on peut reporter, on peut alléger, mais on n'annule pas.

Michel Sapin a reçu son nouvel homologue Yanis Varoufakis dimanche à Paris. Alexis Tsipras se rendra mercredi à Paris suite à l'invitation faite par le Président de la République la semaine dernière. Le Chef de l'Etat lui tiendra « un discours réaliste et volontariste » car « comprendre les réalités, c'est le meilleur moyen de les changer » (M. Sapin, 02/02/15).

« Nous sommes prêts à accompagner [...] à la reprise du dialogue avec tous » les partenaires européens. La France est « culturellement et historiquement un partenaire particulier [...] de la Grèce pour des tas de raisons ». « La France accompagnera, facilitera, sera toujours là pour qu'on trouve une voie, une solution qui permette à chacun de surmonter ses difficultés » (M. Sapin, 01/02/15).

« Ce qu'il faut c'est du mouvement, il faut que [la Grèce] s'adapte [...], qu'elle se réforme, se modernise » : c'est très important et il faut que la Grèce le comprenne (M. Sapin, 02/02/15).

Il appartient à la Grèce que les jours qui viennent soient « le plus tranquille possible » (M. Sapin, 01/02/15).

S'agissant de la position du gouvernement sur la dette grecque, « on peut discuter, on peut reporter, on peut alléger mais on n'annule pas ». « Il me paraît légitime et normal que tous les gouvernements, dont la France, disions qu'il n'est pas question de transférer le poids de la dette grecque du contribuable grec au contribuable français, au contribuable allemand ou au contribuable espagnol » (M. Sapin, 02/02/15).

MAROC

La France et le Maroc ont décidé du rétablissement immédiat de la coopération judiciaire et juridique entre nos deux pays, suite à une rencontre entre les deux ministres de la justice. C'est une nouvelle ère de nos relations qui est en train de se construire. L'amitié entre la France et le Maroc résiste à tout.

La France et le Maroc ont décidé ce samedi 31 janvier du rétablissement immédiat de la coopération judiciaire et juridique entre nos deux pays ainsi que du retour des magistrats de liaison. Cette décision fait suite à la rencontre que Christiane Taubira et son homologue marocain ont eu les 29 et 30 janvier à Paris. « Nous savons qu'une nouvelle ère des relations entre nos deux pays est en train de se construire » (PM, 01/02/15).

Il faut « saluer l'amitié entre la France et le Maroc. Il peut y avoir parfois des incompréhensions, mais la force de l'Histoire, les liens d'amitié, ce bond permanent qui existe entre nos deux pays ont un rôle essentiel. Chacun de l'autre côté de la Méditerranée, ce lien résiste à tout » (PM, 01/02/15).

Les discussions se sont déroulées dans un esprit très constructif et un climat de confiance, guidées par les orientations claires et l'attachement permanent des deux chefs d'Etats de mettre fin à cette situation et d'agir pour préserver le partenariat d'exception qui caractérise la relation entre les deux pays :

- . La France et le Maroc ont ainsi trouvé un accord sur un texte amendant la convention d'entraide judiciaire franco-marocaine permettant de favoriser, durablement, une coopération plus efficace entre les autorités judiciaires des deux pays et de renforcer les échanges d'informations, dans le plein respect de leur législation, de leurs institutions judiciaires et de leurs engagements internationaux ;

- . Cet amendement très important vient couronner des discussions entamées depuis plusieurs mois par les gouvernements des deux pays. Il a été paraphé par les deux ministres le 31 janvier ;

- . Il constitue une contribution supplémentaire à la relation dense, forte et multidimensionnelle entre les deux pays. Les deux gouvernements œuvreront pour sa prompte soumission aux procédures internes de ratification de chacune des parties.

Source : Porte-parolat du Gouvernement 30/01/15 et 02/02/15